

Transport Collectif Bell



549 10^e Avenue
Senneterre, Québec
J0Y 2M0

Téléphone : 819-737-3017

Fax : 819-737-3018

Courriel :
tcbell@cableamos.com

Horaires du bureau
Du lundi au vendredi de

Que faire pour être admis au transport adapté

Vous devez vous adresser au service de transport adapté de votre municipalité pour obtenir un formulaire de demande d'admission qui indique les attestations à fournir. Vous obtiendrez une réponse quant à votre admissibilité dans les 45 jours suivant la réception de votre formulaire dûment rempli.

Toute demande est traitée confidentiellement. De plus, tous les renseignements fournis sont protégés par la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Si vous êtes admis, une carte d'admission vous sera alors délivrée et vous pourrez utiliser le service de transport adapté de votre municipalité. Vous aurez également accès, à titre de visiteur ou visiteuse, et selon les ressources disponibles, aux autres services de transport adapté du Québec

- *Incapacité de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain uni*
- *Incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui.*
- *Incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace.*
- *Incapacité de maîtriser des situations ou comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres.*
- *Incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier.*
- *Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle ; toutefois cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admissions*

Politique du transport adapté

Le transport adapté est un service de transport en commun qui, comme son nom l'indique, est adapté aux besoins des personnes handicapées.

Cependant, seules les personnes handicapées dont l'incapacité compromet grandement leur mobilité peuvent y être admises.

Critère d'admissibilité

Une personne pourra être reconnue admissible si elle répond aux deux exigences suivantes :

1. Être une personne handicapée (Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

2. Avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation d'un service de transport adapté. Seules les incapacités suivantes pourront être retenues aux fins d'admissibilité :

9h00 à 15h00

Horaires de transport

Du lundi au vendredi de
7h00 à 17h00

Tarifification en vigueur

Local : 2.75\$/ transport
5.50\$ aller/retour

Obaska : 3.50\$/transport
7.00\$ aller/retour

Louvicourt : 12.00\$ aller/retour

Val-d'Or : 20.00\$ aller/retour

Amos : 30.00\$ aller/retour

Malartic : 36.00\$ aller/retour

Barraute : 15.00\$ aller/retour

Pour l'extérieur, que ce soit un aller simple ou un aller/retour c'est le même tarif. Le chauffeur vous attend sur place et dès que vous avez terminé votre rendez-vous, vous devez appeler au bureau pour que l'on puisse aviser le chauffeur. Si vous devez faire un arrêt à l'extérieur il vous en coûtera 2.75\$ par arrêt.

“Spécial Commissions”

Ce service est offert à tous nos usagers. Avec ce service vous avez le droit d'aller à 4 endroits de votre choix pour faire vos commissions. Ce transport vous coûtera 5.50 \$ en tout. Ex : Pharmacie, poste, IGA, caisse etc... Vous avez le droit d'apporter avec vous un sac d'épicerie réutilisable que vous devez transporter vous-même.

Pour faire une réservation

- Appeler au 819-737-3017
- Toujours passer par le bureau pour les réservations et non par les chauffeurs.
- Appeler un minimum de 24 heures d'avance pour vous assurer une place à bord.
- Nous acceptons les réservations de dernière minute, mais ne pouvons vous garantir une place à bord de l'autobus
- Le paiement doit être fait à l'embarquement.

- Le chauffeur ne peut en aucun cas effectuer un arrêt qui n'est pas inscrit sur sa feuille. Si vous prévoyez faire un arrêt en avertir le bureau dès votre réservation.

Pour annuler votre transport

- Aviser le bureau au moins 2 heures avant l'heure prévue du départ.
- Toutes les réservations non annulées, devront être payées par l'usager lors d'un déplacement futur.

Responsabilité de l'usager

- L'usager doit être prêt dès que l'autobus arrive
- L'accès au lieu doit être sécuritaire
- L'usager est responsable de l'entretien de son entrée. Elle doit être entretenue et accessible tout au long de l'année.
- Pour les personnes en fauteuil, s'il y a plusieurs marches à franchir,

l'usager ne pourra recourir à l'aide du chauffeur. Il devra avoir quelqu'un avec lui pour l'aider à franchir les obstacles.

Notes importantes

- Le chauffeur peut arriver 10 ou 15 min avant ou après l'heure convenue.
- La répartitrice peut parfois demander à un usager de devancer ou retarder son départ afin d'accommoder plusieurs utilisateurs à la fois.
- Ce service est un service de transport en commun et non individuel. Donc le jumelage est possible.

Notre priorité est de vous transporter de façon sécuritaire et efficace.